

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire**

**(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**



Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : GUTERLOH

représentant de la société Erlebnis Akademie

situé à :

Adresse	Hafenberg 4		
Code postal	93444	Localité	Bad Kötzting (Allemagne)

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

EAK Drachenbronn Sentier Cimes

Située à :

Adresse	Cleebourg		
Code postal	67160	Localité	CLEEBOURG

Référence(s) cadastrale(s) : Section 1 - Parcelle 2/10

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : OTE Ingénierie

Adresse	1 rue de la Lisière		
Code postal	67400	Localité	Illkirch

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m ²	322.67
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m ² (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m ² du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	159.20	Bbio _{max} :	221.90
Bbio ≤ Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser)	NON

Restauration

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m^2	199.13
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m^2 (<i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i>)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m^2 du bâtiment existant (<i>dans le cas des extensions ou surélévation</i>)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	224.70	Bbio _{max} :	253.40
Bbio \leq Bbio _{max} :	OUI		

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (<i>préciser</i>)	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : **O.T.E. INGENIERIE**
08/07/2019
1 rue de la Lisière
BP 40110
Signature
67403 ILLKIRCH CEDEX

03 88 67 55 55

264cc0cd5157d9203ffabf5775c68680 - V3.91

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Secrétariat général

Tour Pascal A

92055 Paris-La-Défense Cedex

Tél. : 01 40 81 10 25

www.cohesion-territoires.gouv.fr – www.ecologique-solidaire.gouv.fr

